

3e Grammaire

Complément de verbe et complément de phrase

1) Comment les différencier ?

Un **complément de verbe** complète un verbe de façon OBLIGATOIRE ; on ne peut ni le supprimer ni le déplacer, tels les compléments d'objet.

Ex : Vous avez reçu **un document d'information**.

- On ne peut pas dire « Vous avez reçu » sans compléter avec le COD.
- « Vous avez reçu » = phrase incomplète

Un **complément de phrase**, lui, complète une phrase sans être obligatoire : il peut être déplacé ou supprimé.

Ex : Vous avez reçu un document d'information **le mois dernier**.

- On pourrait tout à fait dire « Vous avez reçu un document d'information ».
- « Vous avez reçu un document d'information. » = phrase possible

2) Dans quelle catégorie classer les compléments circonstanciels (CC) ?

Les CC apportent des précisions sur les circonstances de l'action exprimée par le verbe, le plus souvent de façon facultative, tels des compléments de phrase (on peut s'en passer) ; certains néanmoins sont OBLIGATOIRES comme certains CC de lieu :

Ex : Je vais **à Paris**. → « à Paris » est un Complément de verbe exprimant le lieu car il est **obligatoire** : sans lui, la phrase n'a pas de sens.

Question 1 :

Cite les deux types de compléments circonstanciels.

Question 2 :

Pour chaque complément de temps ou de lieu, indique s'il s'agit d'un complément de verbe (CV) ou de phrase (CP) :

- a) A la mort de Lénine en 1924, Staline et Trotski s'opposent.
- b) Trotski est exclu du Parti communiste, puis chassé d'URSS.
- c) Les paysans doivent travailler dans de vastes exploitations collectives.